

1
(N° 87.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1840.

RAPPORT fait par *M. EUGÈNE DE SMET*, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande faite par le comte *JEAN ARRIVABENE*.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le comte Jean Arrivabene, né à Mantoue (Italie), sollicite la naturalisation en Belgique, où il habite depuis 1827. Proscrit de l'Italie après les événements de 1821 et 1822, il a été réintégré dans sa fortune par une ordonnance de l'empereur d'Autriche, qui lui procure une existence toute indépendante. Les avis reçus des autorités sont des plus favorables, et portent qu'à l'égard d'un homme aussi distingué par ses connaissances et par sa loyauté de caractère, on doit accueillir la demande avec empressement.

Le rapporteur,
EUG. DE SMET.

Le président,
DU BUS AÏNÉ.